

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

8 novembre 2019

Date d'affichage :

21 novembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 novembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 1bis), M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL (jusqu'à la question n° 5), MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD pour la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jacquie DIOGON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191114-DELIB191131-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

QUESTION N° 31

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIARR : exercice 2018

RAPPORTEUR : Jacques LAMY

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 octobre 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Région de Riom (S.I.A.R.R.) arrêtés en date du 15 avril 2015,

Considérant que l'assainissement non collectif sur le territoire de la Commune de Riom relève des compétences du S.I.A.R.R., et l'obligation qui lui est faite d'établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.),

Le rapport, établi par le technicien contrôleur du S.P.A.N.C. pour l'exercice 2018, a été approuvé par délibération du comité syndical en séance du 9 Juillet 2019 ; il est présenté aux conseillers et annexé à la présente délibération.

Il rappelle notamment :

- Les compétences du S.I.A.R.R. en matière d'assainissement non collectif,
- La répartition par commune adhérente, des avis rendus suite aux différents contrôles effectués,
- Les montants des redevances en vigueur ainsi que le compte de l'exercice 2018.

COMMUNE DE RIOM

En particulier, pour la Commune de Riom, 4 contrôles périodiques du bon fonctionnement de l'existant ont été réalisés sur 2018, ainsi que 3 contrôles effectués dans le cadre d'une vente ; 5 contrôles de conception/réalisation et 4 contrôles de bonne exécution sur des installations neuves ou réhabilitées, ont également été réalisés. Le nombre total d'installations en assainissement non collectif s'élève à 215. La répartition des avis pour les dossiers actifs étant la suivante :

- 32 dispositifs conformes (14,9 % des installations),
- 170 dispositifs non conformes sans risque sanitaire (79,0 % des installations),
- 1 dispositif non conforme avec danger pour la santé des personnes (0,5 % des installations),
- 12 dispositifs sans avis (5,6 % des installations).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif établi par le S.I.A.R.R. , relatif à l'exercice 2018.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 14 novembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL